

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2014

Le 18 juin 2014 à 20 heures 30 en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise le 10 juin 2014.

Étaient présents :

Djamila AMOUR, Caroline ARDUISE, Alain BARTHOUX, Thierry CHABOT, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, René DEMONT, Virginie LAROCHE, Didier PETIT, Jean-Benoît REGY, Yves ROY, José TOMAS, Grégoire TOUZEAU, Michèle TURCI

Étaient absents excusés :

Benoît SAVARY pouvoir à Jean-Benoît REGY

Secrétaire de séance :

Hélène DECRESSAT

Ont voté pour : QUINZE (15)

---oOo---

Avant d'ouvrir la séance, **Monsieur le Maire** explique que :

- le point numéro 2 est retiré de l'ordre du jour: l'« Adhésion au groupement de commande de gaz auprès du SDESM » ne pourra être conclue étant donné les délais de mise en place au vu de notre renouvellement de contrat gaz qui doit avoir lieu au 1^{er} juillet 2014 ;
- suite à la demande du Trésorier Principal, il est nécessaire d'ajouter à l'ordre du jour une mise en non-valeur de la créance de la SNC Thoury-Ferrottes,
- suite à l'opportunité de recruter un agent en contrat aidé, ce point est aussi à ajouter.

L'ensemble des conseillers municipaux accepte ces modifications.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 28 avril 2014, Monsieur le Maire passe la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2014.

1. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.) (Annule et remplace la délibération 3c de la séance du 14/04/2014)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de **6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants** désignés par la Direction des Finances fiscales parmi les 24 personnes proposées par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de proposer :

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTE

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Yves ROY (Président)	
Gilbert DEPRESLES	Michèle TURCI
Hervé LEMIRRE	Caroline ARDUISE
Paul RODIER	Jean-Pierre RODIER
Lionel KOLODZIEJ (Flagy)	Eliane FABRIS (Flagy)
José TOMAS	René DEMONT
Jean-Paul BAUDIN	Jean-Benoît REGY
Denis CHOLLET	Hélène DECRESSAT
Djamila AMOUR	Grégoire TOUZEAU
Didier PETIT	Virginie LAROCHE
Alain BARTHOUX	Thierry CHABOT
Benoît SAVARY	Jean-Christophe BARRAS
Jean-Pierre DECRESSAT	Willy CLAIRY

2. AUTORISATION AU MAIRE A REALISER ET SOLLICITER LES SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN

Monsieur le Maire indique que comme prévu dans le programme de campagne électorale, la commission « Voirie » a recensé les divers travaux d'aménagement nécessaires au renforcement de la sécurité dans le village.

Avant de mettre en exécution ces travaux, **Monsieur le Maire** propose de présenter un dossier de demande de subventions à Madame le Sénatrice Colette MELOT. Cette subvention peut permettre le financement de 50 % des travaux.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter des subventions, aux fins de financer une partie des travaux, dans le cadre de la réserve sénatoriale.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

AUTORISE le Maire à présenter la demande de subvention au titre de la réserve sénatoriale.

3. ABANDON DE CREANCES

Monsieur le Maire expose au Conseil que le service Assainissement de la commune détient sur la S.N.C. Thoury-Ferrottes une créance d'un montant de 3 211.23 euros, qui n'a pu être recouvrée par le Trésorier.

Celui-ci estime que la créance doit être considérée comme irrécouvrable et, en conséquence, demande au Conseil Municipal d'inscrire les 3 211.23 euros en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après délibération :

Vote : 3 voix pour
9 absentions
et 3 voix contre

N'AUTORISE PAS le Trésorier à comptabiliser en non-valeur la créance de 3 211.23 euros détenue par le service Assainissement de la Commune sur la S.N.C. Thoury-Ferrottes.

Le Conseil étant nouvellement élu, les membres souhaitent réitérer les recherches et poursuites avant de passer cette créance en non-valeur.

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

4. RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE COMMUNAL EN CONTRAT AIDE

Vu la loi n° 2008-1249 du 01.12.2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25.11.2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02.12.2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

Le maire informe l'assemblée : depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « **contrat unique d'insertion** » (**CUI**) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le **CUI** prend la forme d'un **contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)**.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de recruter, en partenariat avec Pôle Emploi à Montereau, un agent communal à temps partiel, à raison de 26 heures par semaine pour une durée déterminée de douze mois.

Monsieur le Maire explique que l'état prend en charge jusqu'à 95% du salaire de l'agent, rémunéré au SMIC et informe qu'il appartient à la commune de cotiser à l'assurance accidents du travail et assurance chômage.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

APPROUVE la proposition du Maire de recruter un employé communal, dans le cadre d'un contrat d'une durée déterminée de douze mois.

DONNE POUVOIR au Maire afin de procéder aux formalités nécessaires à la réalisation de ce projet.

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil des félicitations reçues de Madame la Préfète de Seine-et-Marne Nicole KLEIN, Madame la Sénatrice Colette MELOT, Madame la Députée-Maire de Nemours Valérie LACROUTE, de Monsieur le Sénateur Conseiller Général et Maire de la Madeleine-Sur-Loing Jean-Jacques HYEST, Monsieur le Sénateur-Maire de Crécy-la-Chapelle et Président Michel HOUEL et de Monsieur le Maire de Flagy et Président de l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne Jacques DROUHIN.

Monsieur le Maire fait lecture des remerciements de la famille GOURLIN exprimés lors du décès de Madame Monique GOURLIN.

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par courrier par l'Association des Maires de l'Ile-de-France pour envoyer un don en Serbie suite à la catastrophe naturelle qui frappe ce pays victime d'inondations meurtrières. L'ensemble du Conseil Municipal rappelle que les budgets sont limités et qu'il est préférable de préserver les fonds pour des besoins communaux.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'AFM Téléthon pour l'organisation de la manifestation de fin d'année au niveau local. Ce dossier sera pris en charge par la commission « Comité des fêtes ».

Monsieur le Maire rend compte du problème de ramassage scolaire des hameaux de Bichereau et des Marais suite à la réception d'un courrier de Madame Séverine MEUNIER. En effet les bus pour le collège ne passent qu'une fois le matin et le soir alors que le centre (arrêt Mairie) est desservi à 2 reprises. Les collégiens de ces 2 hameaux sont obligés d'effectuer le trajet Mairie –Bichereau ou Marais à pied s'ils commencent à 9h30 ou s'ils finissent à 16h. Le trajet représente environ 2km et n'est pas sécurisé. Mesdames Caroline ARDUISE et Djamilia AMOUR, délégué au

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Syndicat du transport ont pris le dossier en charge et indique qu'une discussion est ouverte avec ce syndicat et qu'une pétition est en cours.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Commune du Bocage Gâtinais organise la fête du sport le week-end du 28 et 29 juin et fais appel aux bénévoles pour l'organisation de cette manifestation.

Monsieur Jean-Benoît REGY propose la mise en place de containers de collecte de verre à la Mairie – salle des fêtes ainsi qu'un tri sélectif au city stade. Se pose les problèmes de ramassage de ces poubelles et de sécurité. Un essai pourra être effectué sous réserve de la bonne utilisation du container de verre étant donné la proximité de l'école. Pour le city-stade, une option de poubelles type « métro » serait préférable aux containers.

Jean-Benoît REGY demande s'il est possible d'envisager la mise en place de cendriers aux abords de l'espace de jeux. Monsieur le Maire indique que chacun doit faire preuve de civisme. Les préconisations sont les mêmes pour le problème de défécations canines abordé.

A l'issue de la réunion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se lever pour la lecture du texte de l'appel du 18 juin 1940 par la benjamine de l'équipe municipale Hélène DECRESSAT.

La séance est levée à 21h28.

Le Maire
Yves ROY

La secrétaire
Hélène DECRESSAT